

NOTE EXPLICATIVE
GUIDE AU MONTAGE D'UN DOSSIER DE
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) Rénovation
Énergétique des bâtiments tertiaires publics

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association de collectivités territoriales spécialisée dans les services publics locaux en réseau (énergie, cycle de l'eau, numérique et déchets). Elle accompagne ses adhérents sur les plans techniques, juridiques, financiers et administratifs, réalise des préconisations spécifiques et assume un rôle de représentation de ces derniers lors de la préparation de textes législatifs et réglementaires dans le cadre de négociations à caractère national.

Dans le cadre de sa compétence Énergie, la FNCCR a lancé le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), financé à hauteur de 90 millions d'euros sur 3 ans par le dispositif des Certifications d'Économie d'Énergie (CEE) destiné à accompagner les collectivités dans les actions énergétiques sur le bâti public tertiaire. Afin de soutenir les collectivités dans la transition énergétique locale et la réponse aux impératifs de rénovation règlementés par le dispositif Eco-Tertiaire (40% d'économies d'énergie en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 vis-à-vis des consommations mesurées à partir de 2010), le programme ACTEE offre une double approche d'accompagnement complémentaire :

- **Permettre un financement ambitieux** sur les démarches facilitant le passage à l'acte des collectivités (études techniques, outils de mesure et de suivi, ingénierie locale, maîtrise d'œuvre, montée en compétences)
- **Assurer un soutien opérationnel** via une cellule de soutien téléphonique ACTEE pour fournir des informations en direct (sur les financements, les éléments techniques, financiers et juridiques d'un projet de travaux, etc) et une large production de ressources à destination des collectivités directement accessible (MOOC, guides et fiches thématiques, documents modèles...)

A travers plusieurs appels à projets et des sous-programmes spécifiques dédiés à de larges panels de bâtiments tertiaires publics (bâtiments d'enseignement, administratifs, médico-sociaux, bâtiments situés dans les DROM, STEP, équipements sportifs et bâtiments classés), le programme ACTEE permet d'anticiper concrètement les impératifs de rénovation énergétique du secteur tertiaire.

Conçu par la FNCCR et le programme ACTEE, ce guide doit aider à la valorisation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), qui constitue un outil financier majeur pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique du secteur tertiaire public à l'échelle locale.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) Rénovation Énergétique :

La DSIL est une dotation d'État spécifique à destination des collectivités en faveur de l'investissement local portant sur différentes thématiques d'aménagement. La DSIL dite « classique » vise le soutien aux investissements sur 6 grandes priorités thématiques :

- La rénovation énergétique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et la sécurisation des établissements publics
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
- La réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population
- La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires

Pour 2021, la DSIL classique a été abondée d'une enveloppe **dédiée à la rénovation énergétique** des bâtiments publics tertiaires à hauteur de 950 millions d'euros, mettant l'accent sur plusieurs critères d'éligibilité phares dans les dossiers de candidature des collectivités :

- La mise en œuvre d'actions dites à gain rapide
- Des interventions ciblées visant l'amélioration du confort d'été
- La mise en place d'équipements de production d'énergie renouvelable
- La réalisation de travaux lourds de rénovation énergétique
- Une attention sera portée aux bâtiments scolaires

Le présent dossier produit par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE sert de guide à l'élaboration d'une demande de subvention DSIL au titre de la DSIL « Rénovation Énergétique » et s'inscrit en droite ligne de la volonté de la FNCCR de renforcer les efforts d'amélioration énergétique des bâtiments publics et agir efficacement sur le patrimoine des collectivités. Plusieurs documents sont ainsi disponibles :

- Un **document-modèle** servant de guide pas à pas pour la collectivité souhaitant engager une demande de dotation DSIL dans le cadre d'un projet de travaux énergétique
- Un **document exemple** servant d'inspiration dans la définition de la demande de subvention par la collectivité
- Un **document FAQ**
- Une **plaquette thématique « retours d'expériences »** illustrant l'intérêt de l'outil DSIL au travers de plusieurs retours d'expériences de collectivités - **à venir prochainement**
- Une **liste indicative des actions énergétiques dites « à gain rapide »**, particulièrement valorisées dans le cadre de la DSIL Rénovation énergétique 2021 - **à venir prochainement**

Pour plus d'informations sur le programme ACTEE : [ACTEE – La rénovation énergétique des bâtiments publics \(programme-cee-actee.fr\)](https://programme-cee-actee.fr)

Contact : actee@fnccr.asso.fr